

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ampliation certifiée conforme
La Secrétaire générale du Gouvernement



Laurence MARION

Décret du 29 juin 2026

complétant le décret du 15 juin 2026 portant convocation du Parlement en session extraordinaire

NOR : HRUX2617314D

Sur le rapport du Premier ministre

Vu les articles 29 et 30 de la Constitution,

Vu le décret du 15 juin 2026 portant convocation du Parlement en session extraordinaire,

Décète :

Article 1^{er}

L'article 2 du décret du 15 juin 2026 susvisé est complété comme suit :

Au 1. de cet article est ajouté :

« - projet de loi visant la relance et la décentralisation du logement ».

Article 2

Le Premier ministre est responsable de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 29 juin 2026.

SIGNE : Emmanuel MACRON

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

SIGNE : Sébastien LECORNU